

Municipalité de Rawdon

COPIE DE RÉSOLUTION

À une séance régulière du Conseil municipal de Rawdon, tenue le jeudi 10 juin 1999 au lieu ordinaire des délibérations à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le maire Réjean Neveu.

Sont présents : Mesdames Carole Halbig, Brenda Purcell et Louise Major ainsi que Messieurs Ronald Lukian, Richard Millaire, Donald Alexander Stewart, Kenneth Carroll et Paul Breault.

Également présents : Madame Ginette Filion, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Monsieur Jean-Guy Charest, secrétaire-trésorier adjoint et directeur des Travaux publics.

Résolution numéro 99-360

RÈGLEMENT NO 35-99 – AUTORISANT LES VENTES-DÉBARRAS LA FIN DE SEMAINE DE LA FÊTE DE DOLLARD ET LA QUATRIÈME FIN DE SEMAINE DU MOIS D'AOÛT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 498-93 (SECTEUR VILLAGE) AINSI QUE TOUS LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS - ADOPTION

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de réglementer le nombre croissant de ventes-débarras dans la municipalité de Rawdon ;

ATTENDU QUE deux (2) fins de semaine par année seront permises ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Monsieur Ronald Lukian ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. RONALD LUKIAN
APPUYÉ PAR MME CAROLE HALBIG

QUE le présent règlement portant le numéro 35-99 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit ordonné, décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Les ventes-débarras seront permises les fins de semaine suivantes de chaque année :

- ⇒ Fête de Dollard
- ⇒ Quatrième du mois d'août

Article 3

En cas de pluie, les fins de semaine ci-avant décrites ne sont pas remises à une date ultérieure.

Article 4

Le règlement numéro 498-93 (secteur village) ainsi que tous les règlements antérieurs sont abrogés à toutes fins que de droit.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

(S) Réjean Neveu

(S) Ginette Filion

Réjean Neveu, maire

Ginette Filion, directrice générale et sec.-trés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME EXTRAITE DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON. 1999-06-14.


GINETTE FILION

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE